

RAPPORT DU COMITE DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article L 323.14 du code de la propriété intellectuelle et à l'article XX de nos statuts, le comité de surveillance s'est réuni le mardi 29 mai 2018 au siège de la société.

Etaient présent messieurs Pierre FAUCON, Pierre LAUNAIIS et Frédéric FRANCES.

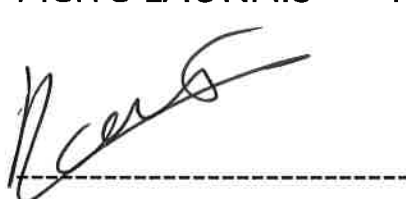
Après avoir pris connaissance des documents relatifs aux comptes, aux répartitions et aux aides versées en 2017 le comité de surveillance confirme que ces documents sont conformes aux décisions de l'assemblée générale de juin 2017 et au rapport de transparence établi pour l'assemblée générale de juin 2018.

Le comité remercie le conseil d'administration de ses explications.

Pierre FAUCON



Pierre LAUNAIIS



Frédéric FRANCES.

